

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **SYSTEM GUARD**

· **UFI:** 5JXH-SE06-V00W-NSPR

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Utilisation privée d'additifs

Utilisation professionnelle d'additifs

Utilisation industrielle d'additifs

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Additif pour essence

Uniquement pour manipulation adéquate.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

· **Représentatif unique en UE:**

MOTOREX GmbH, Lilienthalstrasse 30-32, D-64625 Bensheim, Tel 06251-974910,
Motorex.de@Motorex.com

· **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (FRANCE): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%
propane-2-ol

Hydrocarbures, C10, aromatics, >1% naphthalene

(suite page 2)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 1)

- Mentions de danger**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:**
 - Contient des produits biocides: propane-2-ol
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges**
- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥50-≤70%
Numéro CE: 926-141-6 Reg.nr.: 01-2119456620-43	Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2% Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25-50%
Numéro CE: 919-284-0 Reg.nr.: 01-2119463588-24	Hydrocarbures, C10, aromatiques, >1% naphthalene Carc. 2, H351; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336, EUH066	≥1-<2,5%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5 Numéro index: 601-052-00-2 Reg.nr.: 01-2119561346-37	naphtalène Flam. Sol. 2, H228; Carc. 2, H351; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	≥0,1-<0,25%

(suite page 3)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 2)

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

hydrocarbures aliphatiques

≥30%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

91-20-3 naphthalène

VLEP Valeur à long terme: 50 mg/m³, 10 ppm
C2

DNEL

67-63-0 propane-2-ol

Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	26 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	888 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	319 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	500 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	89 mg/m ³ (consommateur)

91-20-3 naphthalène

Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	3,57 mg/kg/24h (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	25 mg/m ³ (ouvrier)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Révision: 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 4)

	DNEL / Workers / Local Effects / Long-term	25 mg/m3 (ouvrier)
--	--	--------------------

· PNEC**67-63-0 propane-2-ol**

Oral	PNEC / Predators / Secondary poisoning	160 mg/kg food (Empoisonnement secondaire (prédateurs))
	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	140,9 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	140,9 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	140,9 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	2.251 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	552 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	552 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	28 mg/kg (organismes terrestres)

91-20-3 naphthalène

	PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,0024 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0024 mg/l (Bioaccumulation)
	PNEC / Aquatic org / intermittent releases(freshwater)	0,02 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	2,9 mg/l (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	0,0672 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,0672 mg/kg (organismes aquatiques)
	PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,0533 mg/kg (organismes terrestres)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir rubrique 7.**· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être

(suite page 6)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 5)

calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· État physique

Liquide

· Couleur:

Jaune

· Odeur:

Genre alcool

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C (DIN EN ISO 3405)

· Inflammabilité

Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion
· Inférieure:

2 Vol %

· Supérieure:

12 Vol %

· Point d'éclair

16 °C

· Température d'auto-inflammation

425 °C (DIN 51794)

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:
· Viscosité cinématique

< 3 mm²/s @ 40 °C (DIN 51562-1)

· Consistance
· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité
· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Capacité thermique
· Pression de vapeur à 20 °C:

43 hPa

· Densité et/ou densité relative
· Densité à 20 °C:

0,79 g/cm³ (ASTM D 4052)

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations
· Aspect:

Liquide

· Forme:
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Révision: 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 6)

· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16,4 ml/kg (lapin)
	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	10.000 ppm (rat)
	NOAEC	5.000 ppm (rat)
	NOEC	500-5.000 ppm (rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Révision: 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 7)

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL	1.000-5.000 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	5,28 mg/l (rat)
	NOAEL	200 ppm (rat)
	NOAEC	275-10.400 mg/m3 (rat)

91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	533-710 mg/kg (souris)
	NOEL	100 mg/kg/24h (rat)
	NOAEL	100-200 mg/kg/24h (souris) 200 mg/kg/24h (rat)
Dermique	LOAEL	400 mg/kg/24h (rat)
	LD50	2.500-16.000 mg/kg (rat)
	NOEL	300 mg/kg/24h (rat)
Inhalatoire	NOAEL	1.000 mg/kg/24h (rat)
	LC0 / 4h	77,7 ppm (rat)
	LC50 / 4h	77,7 ppm (rat)
	LC50 / 4h	400 mg/m3 (rat)
	NOAEL	300 mg/m3 (rat)
	NOAEC	1 ppm (rat)
	LOAEC	2-10 ppm (rat)
	LOAEC	11 mg/m3 (rat)
	NOEC	0,1 ppm (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-63-0 propane-2-ol

LC50	9,64-10 mg/l/96h (poisson)
LC50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC50	10.000 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, des cycloalcanes, des aromatiques <2%

LL50	2-5 mg/l/96h (poisson)
LL50	2-5 mg/l/48h (poisson)
LL50	5-17 mg/l/24h (poisson)
EL50	1,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
EL50	4,6 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
	1-3 mg/l/24h (algae / cyanobacteria)
EL50	1-3 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EL50	0,81-0,89 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1,22 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
NOELR	1.000 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)

91-20-3 naphtalène

LC50	1,6-7,9 mg/l/96h (poisson)
LC50	6,35 mg/l/48h (poisson)
LC50	6,08 mg/l/72h (poisson)
LC50	2,4-7,76 mg/l/24h (poisson)
EC50	0,4-0,5 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	2,16 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

67-63-0 propane-2-ol

coefficient de partage	0,05 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	>70 % (28d) (Biodégradabilité) (EU Method C.5)

91-20-3 naphtalène

coefficient de partage	3,4 [---] (log Kow) (Bioaccumulation)
Biodégradabilité	>74 % (28d) (Biodégradabilité) (OECD 301 C)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Classe de danger pour l'eau 2 (selon l'annexe 1 AWSV): dangerosité significative pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 10)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

· **Catalogue européen des déchets**

07 06 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** UN1219· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR/RID/ADN** 1 2 1 9 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)· **IMDG, IATA** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR/RID/ADN**· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.· **Étiquette** 3· **IMDG, IATA**· **Class** 3 Liquides inflammables.· **Label** 3· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR/RID/ADN, IMDG, IATA** II· **14.5 Dangers pour l'environnement**· **Marine Pollutant:** Non· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

33

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Révision: 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 10)

· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 11)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

· exigence de pureté

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

· Date de la version précédente: 02.05.2022

· Numéro de la version précédente: 4.1

· Acronymes et abréviations:

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle d'additifs

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Révision: 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 12)

- ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation professionnelle d'additifs
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

(suite page 14)

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 13)

- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation privée d'additifs
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- **Catégorie du procédé**
PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Pas nécessaire.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 16.08.2024

Numéro de version 4.2 (remplace la version 4.1)

Révision: 16.08.2024

Nom du produit: SYSTEM GUARD

(suite de la page 14)

- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures personnelles de protection** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour la protection du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR